



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

représentation dans certains organismes

Question écrite n° 40105

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de M. le Premier ministre sur la représentation des professions libérales au sein du Conseil économique et social. En effet, alors même que leur nombre est passé de 5 à 3, un organisme - comme la Chambre nationale des professions libérales - ne dispose plus de siège, quand bien même la représentativité de la Chambre a été reconnue par le Conseil d'Etat. Voilà des années que des parlementaires demandent en vain que ces questions soient mises à l'ordre du jour des préoccupations du Gouvernement, eu égard au poids socio-économique de ces professions, et aucun progrès n'a été constaté à ce jour. C'est pourquoi, il lui demande quelle mesure il compte prendre pour rétablir un véritable pluralisme lors des prochains renouvellements et s'il entend modifier le décret du 4 juillet 1984 pour avancer en ce sens.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du Premier ministre sur la représentation des professions libérales au sein du Conseil économique et social. Le Conseil économique et social a pour mission, par la représentation des principales activités économiques et sociales, de favoriser la collaboration des différentes catégories professionnelles entre elles et d'assurer leur participation à la politique économique et sociale du Gouvernement. En conséquence, la composition du Conseil traduit la volonté d'assurer une représentation diversifiée et équilibrée des activités économiques et sociales et des catégories socioprofessionnelles. Cette représentation, toutefois, ne saurait être ni exhaustive, ni exactement proportionnelle. Par ailleurs, une modification de la composition du CES nécessite une loi organique. La mise en oeuvre des priorités législatives au cours de la présente session ne permet malheureusement pas d'envisager la discussion au Parlement d'un tel projet de loi.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40105

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2000, page 247

Réponse publiée le : 7 février 2000, page 834